

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES URBAINES

L'ENQUÊTE SUR LE MINISTÈRE

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Bien qu'il cumule actuellement trois fonctions et que son sous-ministre vienne tout juste de reprendre le travail après un congé de six mois, ce dont je suis tout à fait consciente, le ministre peut-il garantir à la Chambre, compte tenu des enquêtes qu'effectue actuellement la GRC, qu'il a entièrement confiance en son sous-ministre et en ceux qui assurent la gestion de son ministère?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'orateur, j'aimerais bien que l'honorable représentante précise de quelles enquêtes elle parle. Que je sache, il n'y a pas d'autre enquête à part celle de Hamilton. Je le répète, il me semble très injuste que le député cherche à généraliser la situation et à semer le doute dans l'esprit des gens alors qu'une seule enquête se déroule avec l'appui entier de l'administration de la SCHL. L'honorable représentante devrait être plus précise, il me semble, lorsqu'elle parle d'une série d'enquêtes. S'il y en a effectivement eu d'autres, j'aimerais bien savoir de quoi elle parle.

Mme Pigott: Encore une fois, le ministre se dérobe aux questions qui lui sont posées.

M. Baker (Grenville-Carleton): En effet.

Mme Pigott: Si le ministre veut que je lui fasse un exposé en long et en large, il n'a qu'à me le demander.

Des voix: Oh, oh!

Mme Pigott: Si c'est cela que le ministre veut, pourquoi ne demande-t-il pas à voir le rapport préparé pour le cabinet par M. Basford, qui énumère les onze hôtels de luxe, en vertu de l'article 6(1)? Pourquoi ne parle-t-il pas du 150, place Sandiforth, à Hamilton? Nous pourrions parler de Vancouver...

● (1417)

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Si la représentante veut poser une autre question, qu'elle le fasse.

Mme Pigott: Monsieur l'Orateur, le ministre lui-même a demandé un compte rendu des faits.

Des voix: Oh!

Mme Pigott: Le document que j'ai présenté l'autre jour était signé de la main du ministre. Il pensait qu'il était public. Ce document indique que les programmes de logement et ceux des services communautaires sont une des questions qui, dans le cadre du débat sur la constitution, se prêteraient le mieux à plus de souplesse de la part du gouvernement fédéral. Le ministre peut-il donner son assurance à la Chambre que le logement des Canadiens ne constitue pas une arme de négociation dans le cadre des entretiens sur la constitution?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, en citant seulement une partie du document, le député fait preuve de partialité. Le texte intégral du rapport fait très clairement ressortir la qualité des politiques du gouvernement. Je demande donc au député de présenter ce document.

Questions orales

Des voix: Bravo!

Mme Pigott: Monsieur l'Orateur, bien que n'étant à la Chambre que depuis quelques mois, j'ai toujours cru qu'il incombait au ministre et non à moi de présenter les documents.

Des voix: Bravo!

Mme Pigott: Je me ferais un plaisir de remettre ce document paraphé par le ministre pour en permettre la présentation.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Selkirk.

LA CRÉATION D'UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR ÉTUDIER LES AFFAIRES URBAINES

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Cette année, on a enregistré un nombre record de gens qui n'ont pas honoré leurs obligations ou qui ont laissé tout en plan et renoncé au programme d'aide pour l'accession à la propriété. Leur nombre est quatre fois supérieur à ce qu'il est pour les hypothèques ordinaires de la SCHL.

Ma question porte sur la catastrophe imminente qui menace la PAAP. Le ministre peut-il nous dire pourquoi son sous-ministre a fait fi d'une ordonnance du cabinet signée le 17 juillet 1973 qui portait la création d'un comité interministériel sur les affaires urbaines composé de hauts fonctionnaires? Le ministre peut-il nous dire pourquoi le plus haut fonctionnaire de son ministère n'a pas tenu compte de la décision du cabinet préconisant la création d'un tel comité sur une base permanente?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je pense que ce comité existe bel et bien. J'ignore de quoi parle le député. Je crois qu'il fait totalement fausse route en prétendant ici que le sous-ministre fait fi des directives du cabinet.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, je ne fais pas d'insinuations à propos du sous-ministre. Ce que je prétends, c'est que le ministre s'est dérobé à ses responsabilités. Le ministre peut-il nous montrer un seul autre rapport de ce comité que celui de 1975? Si ce comité s'est réuni normalement et s'il a publié des rapports annuels, le ministre peut-il montrer tous les rapports qui sont parus depuis 1975?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, la Société centrale d'hypothèques et de logement procède à un certain nombre d'études en vue d'améliorer ses programmes. Des hauts fonctionnaires de différents ministères étudient ensemble la possibilité d'accélérer le rythme de construction de logements pour les gagne-petit qui souhaitent être mieux logés.

Le député parle donc d'activités qui existent bel et bien. Nous avons en réalité tenu toute une série de réunions en vue d'améliorer nos programmes et d'accélérer la construction de logements. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont représentés à ces réunions qui ont été organisées dans le but d'offrir davantage de logis à prix modéré aux gagne-petit et aux personnes âgées.